

Réunion du 23 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Aline LANGLES (Suppléante de Pierre ZIEGLER), Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (Pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (Pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Didier REY (Pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Pierre ZIEGLER, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jacques LABORDE (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Guy ROMAIN, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN (Pouvoir à M. Nicolas LAPUYADE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

## **RAPPORT N° 10 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : EXONERATION DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX POUR L'ANNEE 2025**

**Rapporteur : M. Régis CASSAROUMÉ**

Les dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts, permettent aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

Pour en bénéficier, les établissements demandeurs doivent justifier, soit de l'absence de déchets générés par l'activité, soit du recours à un prestataire privé pour l'évacuation et le traitement de leurs déchets d'activité.

Sur la base des demandes reçues et des documents justificatifs correspondants, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

● **d'exonérer** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

- CARREFOUR MARKET - 4 Rue de la Carrère 64150 OS MARSILLON,
- CHAUSSON MATERIAUX - 1 chemin de Naude 64303 ORTHEZ,
- CONFORAMA - Route de Bayonne 64300 ORTHEZ,
- DISTRICENTER/SAS CELTAT - 47 Route de Bayonne 64300 ORTHEZ,
- E.LECLERC ORTHEZ DISTRIBUTION - 50 Route de Bayonne 64304 ORTHEZ,
- ENTREPRISE LAUILHE - 35 Rue Principale - 64150 LAGOR,
- Ets LACAMPAGNE BATILAND - Zone artisanale 64360 ABOS,
- LAPORTE LOGISTIQUE SAS - 37 Rue du Castéra - Zone Eurolacq 2 64170 LABASTIDE MONREJEAU,
- LAVIGNE Patrick SCI MANOE - chemin de Bernet - route de Lahontan - 64300 BELLOCQ,
- LIDL - 25 avenue Charles Moureu 64 150 MOURENX,
- LIDL - 107 Rue Léon Blum 64300 ORTHEZ,
- M. CROUZAL - Jean 19 Av Charles Moureu 64150 MOURENX,
- Motoculture BRETGE Jean Paul - zone artisanale 64360 TARSACQ,
- M. ROUBIT Jacques - 14 route de N'Haux 64370 ARTHEZ DE BEARN,
- SARL LAVIGNE INVESTISSEMENT - Chemin du cout 64 270 BELLOCQ,
- SAS GIFI MAG - 85, chemin des écoles 64300 ORTHEZ,
- SCI CRABOS - 13 RD 817 64300 CASTETIS,
- SCI DLF - 764, Clos Eslayas 64300 ORTHEZ,
- SAS HOURGRAS André - 15 Route de Mourenx 64360 LUCQ DE BEARN,
- STE LOUPIEN - INTERMARCHÉ - 7 rue Loupien - 64360 MONEIN.

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2025.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



**Patrice LAURENT**